

## 7. Authume

### 7.1 OAP « Chemin des Fournées »

#### Contexte

Ce tènement, situé en limite Est du centre-bourg, permet de poursuivre la densification à proximité des équipements et du réseau de transport en commun.

#### Principes d'aménagement

- › Aménager le chemin des Fournées en voie partagée et déplacer le carrefour Fournées/Chatons au Nord-Ouest du secteur
- › Proposer une offre de logements diversifiée (logements individuels/groupés/intermédiaires) à proximité du cœur de bourg
- › Conserver les qualités patrimoniales en entrée du centre historique : mise en valeur de l'ancien mur du château, valorisation du point de vue sur le château d'eau à l'Ouest, sur le paysage à l'Est
- › Gérer les eaux pluviales (bassin de rétention paysager) en point bas du site

##### Déplacements

- ➡ Rue secondaire à créer
- Cheminement existant
- ⊘ Restriction de la circulation
- ⊘ Stationnement mutualisé et/ou cour commune à créer
- ⊘ Arrêt de bus existant

##### Paysage / Environnement

- Mur en pierres à conserver

##### Urbanisation

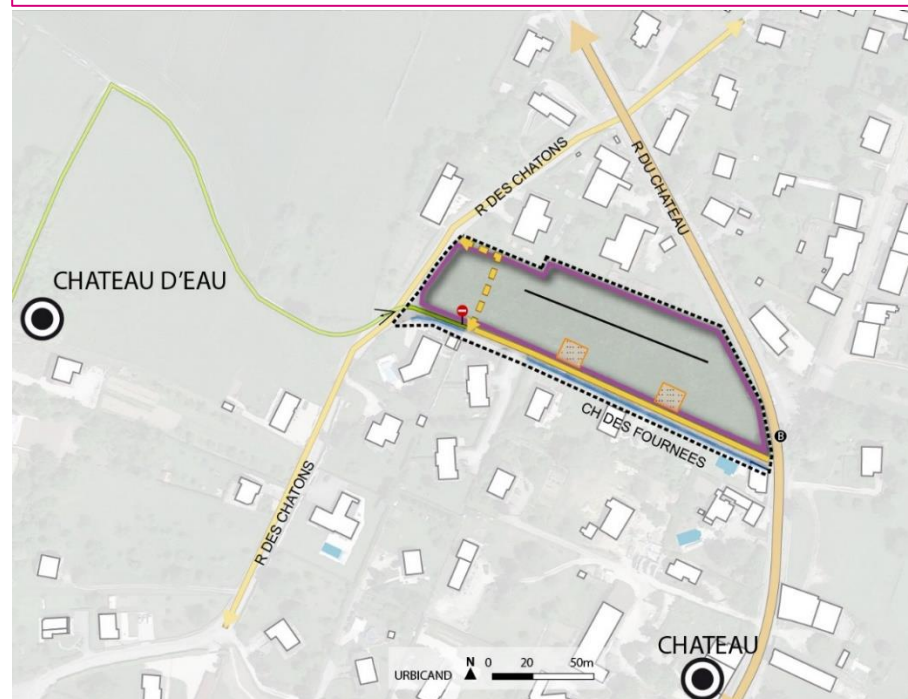
- ▭ Ilot d'habitat individuel à intermédiaire
- Sens d'implantation du volume de la construction principale

#### Caractéristiques de l'îlot

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation du tènement est subordonné à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

- 10 logements individuels à intermédiaires
- Sens d'implantation du volume principal parallèlement à la voie
- Retrait des constructions principales de 10m par rapport au chemin des Fournées, permettant la création d'une noue en front de rue et d'un bassin de rétention paysager en point bas du site

Densité urbaine brute : 13 logements à l'hectare (7 800 m<sup>2</sup>)



## 7.2 OAP « Le Lavoir »

### Contexte

Ce secteur en pied de coteau et en transition avec le centre ancien, présente des qualités patrimoniales fortes. Le site est en contrebas par rapport aux rues attenantes.

### Principes d'aménagement

- › Mettre en valeur le lavoir et le mur existant par le retraitement des abords (espace de pause/détente)
- › Aménager un parking avec entrée/sortie rue de la Bretenière
- › Ménager une bande végétalisée le long de la rue de Cambrayes
- › Constituer une réserve foncière pour la création future d'un équipement communal, ouverte subsidiairement à la création de quelques logements

### Caractéristiques de l'îlot

- Parking : environ 500m<sup>2</sup> soit l'équivalent de 20 places
- Ilot à vocation principale d'équipement public (sport, culture, loisirs, social).

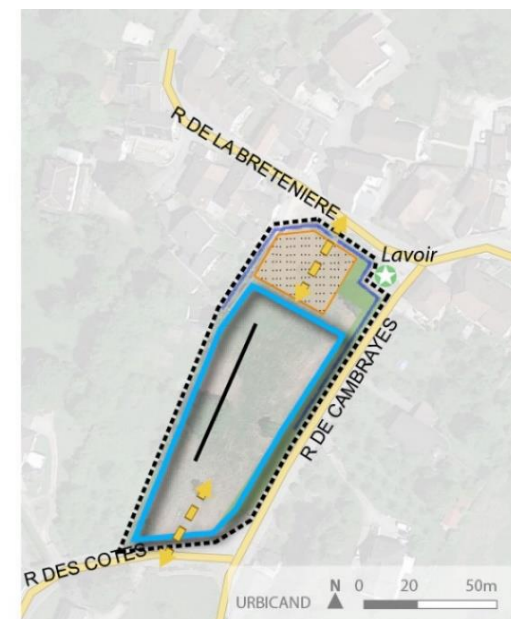
#### OAP / Le Lavoir

##### Déplacements

- Rue secondaire existante
- Rue secondaire à créer

##### Paysage / Environnement

- Zone tampon végétalisée
- Mur à conserver



## 7.3 OAP « Rue des Cambrayes »

### Contexte

Ce secteur d'entrée de village est situé en frange Ouest du village. Les accès restent possibles depuis la rue des Côtes et des Cambrayes.

### Principes d'aménagement

- › Création d'une voie de desserte entre la rue des Côtes et le chemin du Grand-Mont
- › Densification sous la forme de logements individuels et/ou mitoyens
- › Créer un bassin de rétention des eaux de pluie en partie basse du secteur près de la rue de Cambrayes et débouché du chemin des Fourrées le plus perméable possible.

### Caractéristiques de l'îlot





*L'aménagement, le traitement et l'urbanisation du tènement est subordonné à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.*

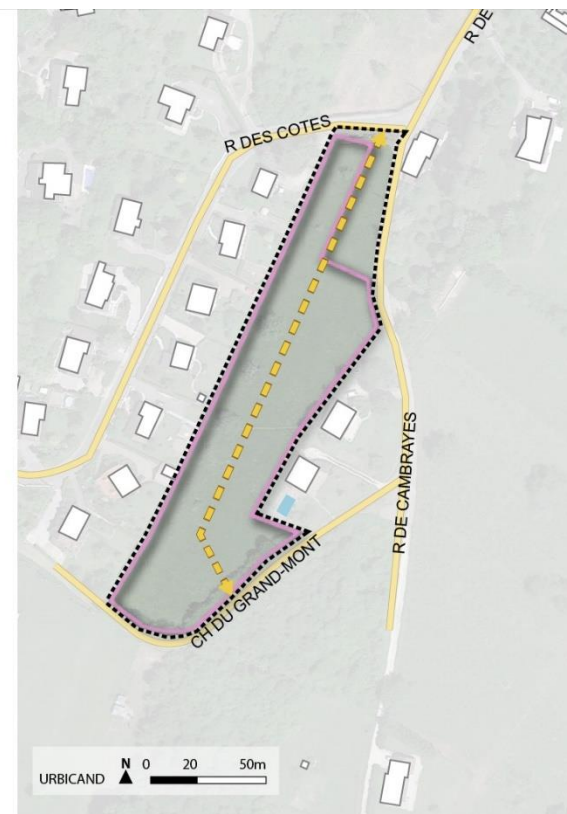
- 10 logements individuels et/ou mitoyens
- Sens d'implantation du volume principal parallèlement à la voie
- Gestion des eaux pluviales collective à créer

**Objectif de 10 logements sur une superficie de 9 800 m<sup>2</sup>**

**Densité urbaine brute de 10 logements à l'hectare**

OAP / Rue de Cambrayes

- Déplacements
-  Rue principale existante
  -  Rue secondaire existante
  -  Rue secondaire à créer
- Paysage / Environnement
- Urbanisation
-  Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen



## 7.4 OAP « Rue du Chanois »

### Contexte

Ce secteur se situe en second front de la rue du Chanois, en transition avec le centre ancien, un quartier pavillonnaire et la frange agricole. La déclivité du terrain Ouest (point haut) - Est et la présence de jardins nécessite une intégration paysagère soignée et une prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

### Principes d'aménagement

- › Désenclaver le cœur d'îlot en créant une voie entre la place de la mairie et la rue du Chanois et conserver la possibilité d'un bouclage entre la rue du Chanois et la rue de la Bretenière
- › Constituer une offre résidentielle variée en cœur de bourg, intégrant les effets de pente vers la rue du Chanois

### Caractéristiques de l'îlot

*L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.*

- 14 logements individuels et/ou mitoyens
- Aménagement paysager des eaux pluviales
- Dégagement des jardins au Sud des parcelles, en lisière agricole

**Densité urbaine brute : 8 logements à l'hectare (1,7 ha)**

